Ecrit par Echo du Mardi le 19 décembre 2022

Plan grand froid : comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone ?

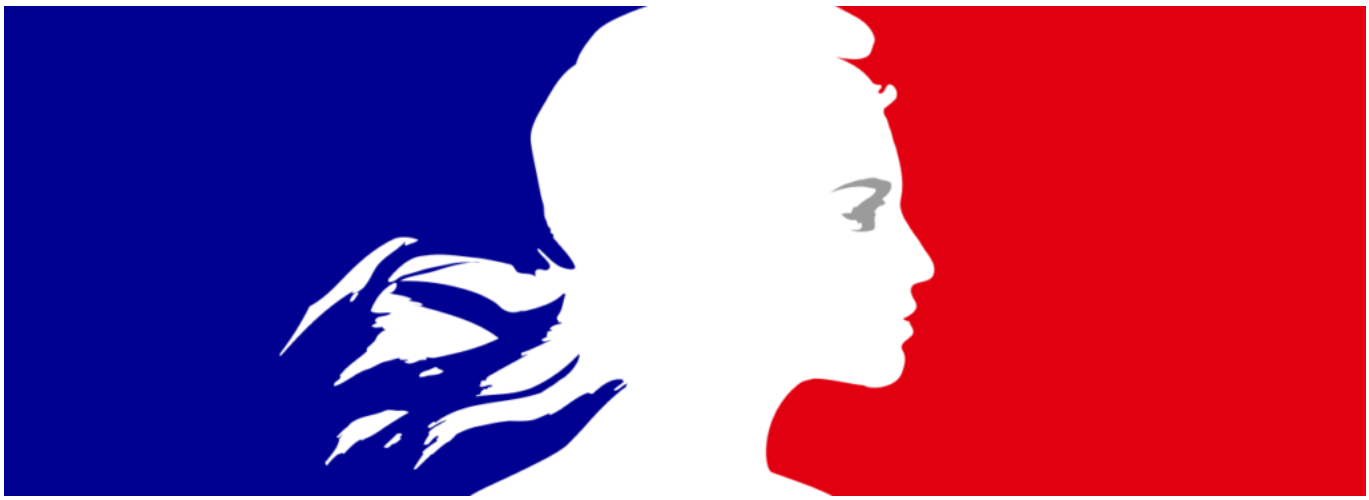

Invisible, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone est une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique. En période hivernale, les risques augmentent en lien avec l'utilisation d'appareils à combustion. Pour cet hiver, le risque d'intoxication au monoxyde de carbone est accru dans le contexte de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'utilisation de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

La région PACA fait partie des régions les plus concernées. Au cours de la période de chauffe 2021-2022, 35 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone (CO), survenus par accident et impliquant 92 personnes, ont été signalés, sans décès à déplorer. Depuis 2006, début de la surveillance, le nombre de personnes intoxiquées chaque hiver en région PACA se situe autour de 200 personnes. A ce jour, la saison hivernale 2021-2022 est celle qui a fait le moins de victime. Chaque année, une centaine de décès en moyenne est répertoriée dans la France entière.

Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone

L'intoxication chronique (émanation de CO faible mais continue) se manifeste par des maux de tête, des nausées, de la fatigue. L'intoxication est lente et les symptômes de cette intoxication sont peu spécifiques et peu évocateurs. Elle peut être confondue avec d'autres pathologies.

L'intoxication aiguë (émanation de CO importante et rapide) entraîne des vertiges, une perte de connaissance, une paralysie musculaire, des troubles du comportement, voir le coma ou le décès.

La sévérité de l'intoxication dépend de l'intensité de l'exposition, de la fragilité de la personne (nouveau-

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 19 décembre 2022

né, enfant) et de l'état de santé préalable de l'individu exposé (antécédents cardio-vasculaires et pulmonaires).

En cas d'intoxication aiguë ou de soupçon d'intoxication, la prise en charge doit être rapide et peut justifier une hospitalisation spécialisée. Il est recommandé : d'aérer les locaux ; d'arrêter si possible les appareils à combustion ; d'évacuer les locaux ; de ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs-pompiers ; d'appeler les secours au 15, 18 ou 112, et 114 pour les personnes malentendantes.

Limiter les risques d'intoxication

- Avant l'hiver, faire systématiquement vérifier par un professionnel qualifié les installations (chaudières, cheminées, chauffe-eau, conduits d'aération, poêles) quel que soit le combustible utilisé ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenir vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air (grilles ou bouches d'aération) ;
- Installer un détecteur de monoxyde de carbone ;
- Respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

Depuis plusieurs jours, il a été observé des incidents liés à l'utilisation de barbecues et de braseros en intérieur. Détournés de l'usage recommandé, ces appareils sont dangereux et présentent des risques d'intoxication au monoxyde de carbone. En moyenne, chaque jour à Avignon, deux incidents ont à déplorer. Il est donc recommandé de ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; de placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; de ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

J.R.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !